

434

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 434 22 décembre 1977
Quinzième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 48 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 2612

1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :
Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

Crispation

Jamais le chômage des jeunes n'est apparu si important et si lourd de conséquences; jamais autant de cris d'alerte, de tous côtés, à ce chapitre qui révèle une des tares les plus graves du système; et rarement, ces dernières années, a-t-on refusé toute innovation avec autant d'intransigeance au Conseil national que sur un projet de loi qui touche ces jeunes au premier chef, la loi sur la formation professionnelle.

Balayées, les propositions de la gauche, socialiste ou syndicale : la droite bourgeoise, faisant siennes les positions de son « aile » la plus conservatrice, emmenée par l'USAM (et ces mêmes milieux qui s'opposent aussi à la loi sur les universités) n'a rien laissé passer qui puisse être considéré comme une « concession » du patronat face aux apprentis. Voyez par exemple, la proposition du Vaudois Besuchet, visant à assouplir, à diversifier une formation dont la rigidité compromet toute forme de « reconversion » en ces temps de tension sur le marché de l'emploi : rayée d'un trait de plume par un vote catégorique ! Pas question non plus de fixer la durée minimale de la formation pour garantir le minimum aux apprentis ! Pas question encore de leur donner un quelconque droit de regard sur les décisions les concernant ! Et le tout à l'avenant.

Reste encore le débat aux Etats, qui devrait être marqué par la même intransigeance. Et en reléguant sans autre les apprentis dans leur rôle muet d'assistés de la société industrielle, on aura systématiquement préparé le champ d'affrontements sérieux pour les prochaines années.

L'armée et le système

Au cours d'une conférence prononcée devant les enseignants de Bâle-Campagne, le chef du Département militaire, M. Gnägi s'est refusé à admettre que les personnes « fondamentalement

opposées » à notre système puissent occuper des charges d'enseignants. Une déclaration de plus à mettre à l'actif du libéralisme helvétique.

La doctrine officielle en matière de « permis professionnel » se précise donc de déclarations en déclarations, après les premiers coups d'éclat commis par le responsable de l'instruction publique zurichoise, M. Gilgen... On appréciera que le chef du DMF ait choisi de mettre les points sur les « i » dans la région où a été lancée l'initiative de Münchenstein !

Pour en avoir le cœur net, le président du Parti socialiste suisse, le Bâlois Hubacher, s'est résolu à demander au Conseil fédéral, sous la forme d'une question urgente, ce que les Sages du DMF entendent exactement par « système », et par « opposition fondamentale ». Les paris sont ouverts : valeurs fondamentales ? Intérêts supérieurs de la nation ? En tout état de cause, le bréviaire de l'enseignant conforme devrait s'alourdir de quelques formules édifiantes.

Pour le reste, la justice militaire suit son rythme. L'autre jour (15 décembre) à Sion, le tribunal de division 10 a distribué les mois de prison comme si la votation sur l'initiative sur le service civil avait définitivement levé tous les doutes : on navigue à vue, toujours selon les mêmes formules toutes faites, entre le bien et le mal, entre le juste et le faux.

Pour ce futur enseignant qui refuse toute forme de violence et compte, ses études terminées, se porter au secours du tiers monde, huit mois d'emprisonnement (dix mois requis).

Pour ce musicien, contestataire touffu de notre société, quatre mois avec sursis (douze mois requis !).

Pour ce Fribourgeois, qui accepte de servir, mais qui se refuse à utiliser son fusil (pas de tirs obligatoires), quinze jours de prison (trente jours requis); J.-M. G., qui demande à être incorporé dans les troupes sanitaires, n'était pas parvenu à faire entendre sa voix, ayant épuisé toutes les voies de recours, y compris M. Gnägi...

A chacun son système.

Planning familial: les médecins vaudois mettent les pieds contre le mur

Le Mouvement populaire des familles (MPF) d'Yverdon a de la suite dans les idées: le voilà qui repart — pétition à l'appui — au combat pour la mise sur pied d'« un véritable centre de planning familial » dans la capitale du Nord vaudois. C'était l'Entraide familiale qui, il y a quelques années (1968-1969), avait demandé l'ouverture d'une consultation de planning familial à Yverdon; cette proposition s'était perdue dans un réseau de réticences administratives et politiques en un premier temps; mais, depuis l'arrivée au pouvoir communal de la gauche, elle avait trouvé une ébauche de réalisation dès octobre 1975. Ces progrès ne satisfont manifestement pas le MPF qui en appelle à la population pour contraindre les autorités de la ville, et surtout le corps médical, à aller plus loin.

Yverdon, ce n'est pas toute la Suisse romande, direz-vous. Quel intérêt? En fait, la lutte engagée par le MPF au bout du lac de Neuchâtel recouvre des enjeux vastes et importants; pour n'en citer qu'un, outre la lutte contre l'avortement: l'essor des centres de ce qu'il est convenu d'appeler le « planning familial » n'est-il pas une des conditions indispensables au déblocage de la situation née de l'affrontement national au sujet de l'interruption de grossesse (cf. DP 433)? Voyons donc tout cela de plus près... et commençons par un peu d'histoire.

En 1965, une motion (Blanche Merz et consorts) était développée devant le Grand Conseil vaudois. La question des avortements et de la régulation des naissances était déjà à l'ordre du jour. On demandait au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité de créer quelques centres d'information familiale dans deux ou trois villes vaudoises, en plus de Lausanne (un centre fonctionnait déjà à la Maternité).

Deux mois plus tard, les députés vaudois adop-

taient à l'unanimité un rapport qui consacrait officiellement la volonté des pouvoirs publics de créer des centres à la fois « informateurs et prescripteurs », ce qui voulait dire qu'il y aurait possibilité d'une visite médicale sur place qui pourrait aboutir à une prescription contraceptive, adaptée à la personne.

Faisant chorus, la Société vaudoise de médecine publiait alors la volonté unanime de ses membres « d'appuyer la création de centres de planning familial et de leur donner, dans la limite de ses possibilités, l'aide technique désirable; de favoriser, en y prenant d'ailleurs une part active, une meilleure éducation sexuelle des enfants et surtout des adolescents et ceci tant sur le plan physique que moral ».

Toutes les conditions requises étaient réunies pour organiser ces centres d'information familiale et de régulation des naissances, au départ confiés, par le Département vaudois de l'intérieur, à la Ligue vaudoise pour la protection de la famille, Pro Familia, laquelle créait aussitôt un organisme pour les prendre en charge, le Centre médico-social (administration privée de fonds publics). Dix ans de fonctionnement ont progressivement « rodé » ce mode d'institution extra-hospitalière qui répond par exemple, à Lausanne, à travers sa consultation de planning familial (le Centre médico-social¹ de Pro Familia regroupe également un Conseil conjugal — problèmes de couple — et un Service d'éducation sexuelle de la jeunesse) à la demande du public en proposant :

- une information des méthodes contraceptives;
- un entretien individuel pour clarifier certains aspects de la demande (un temps d'une heure et demie est consacré à chaque personne qui prend rendez-vous pour la première fois, temps prévu pour un entretien avec l'une des conseillères et

¹ Av. Georgette 1, 1003 Lausanne.

l'examen gynécologique);

- une relation d'aide temporaire en cas de problèmes particuliers;

- une visite gynécologique et une prescription contraceptive correspondant au choix et adaptée au statut médical;

- un dépistage des maladies vénériennes et du cancer;

- des contrôles gynécologiques réguliers dans les limites du cahier des charges du médecin.

Une manière de permanence donc dans ce domaine délicat où, à part la contraception qui est le problème numéro un, l'expérience montre que le besoin est grand, chez les jeunes qui n'ont pas encore un médecin « régulier », chez des femmes, des couples, désorientés devant la grossesse (les médecins n'ont pas, souvent, les moyens de favoriser une prise de responsabilité dans ces cas), d'un lieu et d'accueil, avant toute décision plus précise.

De Lausanne, devait essaimer, en avril 1974, une *consultation conjugale* au Centre médico-social de Montreux, une *consultation conjugale* également dans le cadre des services sociaux de Vevey et enfin une *consultation de planning familial*, dès octobre 1975, à Yverdon. La « province » fait donc ses classes: nulle part, le travail n'est aussi complet qu'à Lausanne; à Yverdon, où la population avait manifesté sa volonté de voir se créer une consultation de type lausannois, on est resté jusqu'ici à une consultation *informative* (pas de prescription médicale sur place!).

Cette prudence dans les expériences tentées hors de la capitale a bien sûr des racines dans le genre des demandes des populations concernées; elle répond également à la nécessité d'une période d'essai; mais elle est aussi, et surtout peut-être, le reflet de la réticence marquée et vigilante du corps médical à permettre l'ouverture de services dont les attributions semblent mordre (encore la concurrence ne se révèle-t-elle pas réelle dans la pratique) sur les compétences exercées traditionnellement dans les cabinets médicaux particuliers. C'est le cas, sans équivoque possible à Montreux

(circulaire négative quant à l'extension au planning familial, diffusée parmi les médecins) et à Yverdon où les pouvoirs publics sont maintenant, semble-t-il, décidés, passant ainsi outre à l'opposition des médecins du lieu, à faire ouvrir — c'est aussi le sens de la pétition du MPF — une consultation complète, informative et prescriptive.

Que faut-il de plus à ces médecins qu'une décision unanime du Grand Conseil, que la volonté manifeste de la population (la fréquentation du centre lausannois en est une preuve), pour cesser de défendre des positions que la défense de privilèges financiers et la conservation du pouvoir médical ne justifient pas ? Doit-on leur rappeler également que les gynécologues suisses, lorsqu'ils rejetaient, à « une très forte majorité », la solution des délais avant la votation fédérale, déclaraient « accorder la priorité à l'éducation sexuelle et à l'information anticonceptionnelle » et, surtout, se disaient « prêts à collaborer à l'extension de ces mesures » ?

ANNEXE

Protestation populaire

A l'appui de la pétition lancée par le MPF à Yverdon, cet exposé des « motifs » :

« La population yverdonnoise est composée essentiellement de travailleurs et travailleuses. Les faits nous montrent que c'est dans ce milieu, le plus défavorisé économiquement, que les problèmes sont les plus difficiles à surmonter :

— logements insuffisants, trop petits, mal isolés, trop chers pour des familles à revenu modeste;

— revenus insuffisants obligeant les époux à travailler les deux ou à s'endetter; difficulté de réagir contre une société de consommation;

— baisse des prestations des caisses maladie (augmentation de la franchise, remise en cause du paiement des examens gynécologiques, etc.);

— insuffisance de la formation dans les domaines affectifs, psychologiques, sexuels, provoquant des troubles, des drames souvent insurmontables;

— d'après une étude faite à Genève, on estime qu'il y a une demande d'interruption de grossesse pour deux naissances vivantes et qu'une grossesse sur trois fait l'objet d'une demande d'interruption; qu'en est-il à Yverdon ?

— une contraception bien comprise permet d'éviter les accidents et encourage la planification familiale; ce point a été souligné très souvent par tous les milieux lors de la campagne précédant la votation sur l'initiative dite « du délai »;

— la politique sociale menée dans notre pays montre que ce sont toujours les familles salariées qui sont défavorisées (...) ».

Les signataires de la pétition déclarent donc : « Un centre de planning familial bien équipé est une nécessité urgente pour Yverdon et toute la région. De tels centres, avec la collaboration d'un médecin, existent dans d'autres villes du canton; il est bien entendu que lorsqu'il y a nécessité d'un traitement, le médecin du centre envoie la personne auprès d'un médecin ».

Les signataires protestent donc « contre l'opposition du corps médical d'Yverdon à la création d'un centre de planning familial au service de la population yverdonnoise et de la région (...) ».

Les champions du médicament

Il est de plus en plus question, ici et là, de la surconsommation de médicaments. On parle aussi de l'introduction d'une liste-type, limitative, des produits indispensables. Mais qui sont les principaux fournisseurs du marché en la matière ? A tout sei-

gneur tout honneur : selon un classement de World Pharmaceutical Introductions qui publie la liste des sociétés pharmaceutiques selon le nombre des produits « introduits » en 1976, Hoffmann-La Roche arrive en tête, prenant la relève de Ciba-Geigy, qui avait la palme l'année précédente. Le classement en question (nouvelles « introductions » par société en 1976) :

Société	Total des produits	Europe	Etats-Unis Canada	Amérique Latine	Asie Afrique Australie
Hoffmann-La Roche (Suisse)	60	23	3	16	18
Hoechst (Allemagne Fédérale)	53	29	3	12	9
Bristol-Myers (U.S.)	45	11	10	13	11
Boehringer (Allemagne Féd.)	44	19	—	19	6
Ciba-Geigy (Suisse)	40	20	2	11	7
Warner-Lambert (U.S.)	37	11	8	9	9
Johnson & Johnson (U.S.)	35	16	5	8	6
Squibb (U.S.)	33	16	1	12	4
Merck (Allemagne Féd.)	29	13	3	13	—
Sandoz (Suisse)	29	17	2	6	4
Bayer (Allemagne Féd.)	27	14	—	8	5
Schering (Allemagne Féd.)	27	15	—	9	3
Glaxo (Grande-Bretagne)	26	13	1	4	8
Pfizer (U.S.)	26	12	1	4	9
American Home Products (U.S.)	25	13	4	5	3
Schering Plough (U.S.)	25	7	5	9	4

Souvenir d'Herrera

Il bruine
sur la petite ville
La mort autour de nous
crépite Un sang noir
envahit les murailles
Mais nul ici ne voit
que son miroir ovale
o Herrera
parti pour la Castille
de l'au-delà
Ton haut sourire
nous porte
et je te vois
arrivant dans le soir
une valise à chaque bras :
le désespoir et le refus
de croire à autre chose
qu'au sang noir
où baignent les étoiles
Herrera espagnol
de l'amitié
et de la croix

Georges Haldas

Un placement de père de famille: le nucléaire

De toute évidence, la publicité pour les emprunts de centrales nucléaires ne pose aucun problème à l'Union de Banques Suisses. Voyez son dépliant daté de décembre 1977 à ce sujet. L'argumentation destinée aux amateurs de ce genre de placements est simple, pour ne pas dire plus; elle s'adresse à des gens qui n'ont pas pour habitude de se compliquer la vie en cherchant à comprendre à quoi est utilisé l'argent qu'ils confient

à leur banque. Vous laisserez-vous convaincre ? En ce cas, vous souscrirez, en suivant la prose publiée par l'UBS, aux « emprunts de centrales nucléaires parce que

1. « La modernisation des centrales hydrauliques existantes et la construction d'installations de genre nouveau, destinées par exemple à l'utilisation de l'énergie solaire, ne sont que des palliatifs insuffisants pour résoudre le problème de la substitution du pétrole. A l'heure actuelle, l'énergie nucléaire est véritablement la solution la plus appropriée pour la Suisse ».

Punkt schluss ! Comme si la commission pour une conception globale de l'énergie n'existait pas.

2. Le réacteur nucléaire « n'est pas une bombe atomique ». Et de citer M. Seifritz, chef du Département de recherche et de formation de l'Institut fédéral de recherches en matière de réacteurs à Würenlingen : « Le taux d'enrichissement minimum du combustible nucléaire en U-235, nécessaire à la fabrication d'une bombe atomique est supérieur à 20 %, alors que l'enrichissement en U-235 des réacteurs à eau légère actuels ne dépasse pas 3 %. La structure d'une bombe est d'ailleurs fondamentalement différente de celle d'un réacteur. Pour la bombe, on utilise de l'uranium métallique hautement enrichi en U-235, ou du plutonium spécial explosif, obtenu par action sur l'uranium de neutrons. Dans le cas du réacteur, l'enrichissement en U-235 du combustible sous forme d'oxyde est plus faible, et son effet est atténué par divers matériaux de structure et réfrigérants, avant tout par l'eau qui exerce un effet modérateur sur les neutrons. En vertu de lois physiques liées au comportement des neutrons et pour des raisons thermohydrauliques, il est par conséquent impossible qu'un réacteur puisse exploser comme une bombe atomique, même en cas de négligence ou de sabotage. — Jusqu'à aujourd'hui, aucune usine nucléaire industrielle n'a vu d'accident entraînant mort d'homme qui puisse être imputé à la radio-

activité, et ceci bien que 200 réacteurs soient déjà en fonctionnement. »

C'est comme on vous le dit ! Et tous ces rêveurs qui parlent d'entreposage de déchets radioactifs, par exemple, devraient en revenir à cette vérité fondamentale, nécessaire et suffisante pour clore le débat : une centrale n'est pas une bombe.

3. L'initiative « Pour la sauvegarde des droits populaires et de la sécurité lors de la construction et de l'exploitation d'installations atomiques » qui aurait pu contrarier l'essor des centrales n'est plus qu'un mauvais souvenir : le Conseil fédéral a recommandé son rejet au peuple et aux cantons, « exprimant l'avis que l'initiative ne tient pas compte des droits démocratiques ». Et si vous n'êtes pas encore convaincus de vider votre bas de laine dans la poche des promoteurs du « tout-nucléaire », voici le dernier argument-massue propagé par l'UBS : « La qualité des emprunts de centrales nucléaires ou la solvabilité des garants est hors de doute; les retards dans la construction affectent en premier lieu les actionnaires et, jusqu'à un certain point, les contribuables ».

Et la conclusion : « Des emprunts sélectionnés de centrales nucléaires ont leur place dans chaque portefeuille d'obligations d'une certaine importance. Dès que l'agitation au sujet de la construction d'installations thermonucléaires se sera apaisée, les rendements devraient s'aligner sur ceux des emprunts des centrales hydrauliques. A plus ou moins longue échéance, l'opinion publique réalisera que, durant les prochaines décennies au moins, le fonctionnement de l'économie ne peut être assuré, sur le plan énergétique, qu'au moyen de l'énergie nucléaire ».

C'est ainsi que l'on convaincra le bon peuple de financer le nucléaire !

Moralité. Si une telle argumentation rapporte un centime aux emprunts en question, c'est que la tâche des partisans d'un débat national sur l'énergie dépasse même les estimations les plus pessimistes.

La toile d'araignée de l'atome helvétique

Le monde du nucléaire est déjà fortement organisé en Suisse. Mis à part les centrales nucléaires aujourd'hui en fonctionnement qui sont, on le sait, Beznau I et II et Mühleberg (BE), les centrales de Gösgen-Däniken et de Leibstadt sont en construction, tandis que les travaux de « planification » de Kaiseraugst sont « très avancés » (projets par ailleurs en cours pour Graben, Verbois, Rütli et Inwil).

Jusqu'ici, seules les centrales de Gösgen, Leibstadt et Kaiseraugst ont émis des emprunts publics, Graben ayant émis un emprunt sous la forme d'un emprunt privé.

A fin décembre 1976, le tableau des participations se présentait de la façon suivante (chiffres en %) :

Quatre centrales nucléaires et dix-neuf sociétés propriétaires

Actionnaires	Gösgen	Leibstadt	Kaiseraugst	Graben
Aare et Tessin	35,0	16,5	10,0	6,0
Aargauisches Elektrizitätswerk	—	5,0	5,0	—
Alusuisse	—	—	10,0	—
Badenwerk AG, Karlsruhe	—	7,5	7,5	—
Forces Motrices Bernoises	—	7,5	5,0	45,0
Forces Motrices de la Suisse Centrale	12,5	10,0	5,0	5,0
Electricité de France, Paris	—	—	20,0	—
Electricité de Laufenbourg	—	15,0	5,0	5,0
Electrowatt	—	5,0	5,0	—
Kraftübertragungswerk Rheinfelden	—	5,0	—	—
Forces Motrices de Laufenbourg	—	5,0	—	—
Centrales Nucléaires en Participation S.A.	—	—	—	39,0
Motor-Columbus	—	5,0	5,0	—
Forces motrices du nord-est de la Suisse	25,0	8,5	10,0	—
RWE AG, Essen	—	—	7,5	—
SA l'Energie de l'Ouest-Suisse	—	5,0	5,0	—
Chemins de fer fédéraux	5,0	5,0	—	—
Ville de Berne	7,5	—	—	—
Ville de Zurich	15,0	—	—	—

A travers cette toile d'araignée des participations financières à la construction des centrales, on distingue la part des pouvoirs publics : 60 % pour Gösgen, 33 % pour Leibstadt, 66 % pour Kaiseraugst et 80 % pour Graben.

Deux acteurs spécialisés méritent un surplus d'attention, qui ont tous deux des intérêts particuliers avec le lobby nucléaire français :

— Les Centrales nucléaires en participations SA. Fondée en 1972, cette société est propriété à parts égales des Forces motrices bernoises SA, des Forces motrices du nord-est de la Suisse et de la SA Energie de l'Ouest-Suisse (EOS); en vertu d'un accord passé avec l'Electricité de France (EDF), elle a le droit de prélever 15 % de l'électricité produite dans la centrale alsacienne de Fessenheim pendant vingt ans (contrepartie : 15 % des dépenses d'investissement et d'exploitation). Jusqu'ici, plus de 280 millions ont été versés à l'EDF en vertu de cet accord. Sans exagération, on peut dire que la contestation française du nu-

cléaire concerne directement les pouvoirs publics de Suisse romande par exemple, à travers EOS ! — L'AKEB, SA de participations dans l'énergie nucléaire, Lucerne. Cette société, fondée en mars 1973, est propriété de sept sociétés qui sont les CFF (13,5 %), les Services industriels de la Ville de Zurich (13,5 %), Electricité de Laufenbourg (31 %), Forces motrices de la Suisse centrale (15 %), Azienda Elettrica Ticinese à Bellinzona (7 %), SA Forces motrices de Brusio (7 %) et Forces motrices de Sernf-Niedererbach (6 %). L'Electricité de France s'est engagée à céder à l'AKEB 17,5 % de l'énergie produite à la centrale de Bugey (près de Lyon) contre une participation financière de 503 millions et une prise en charge proportionnelle des dépenses de combustible et d'exploitation.

Ce petit monde de l'atome helvétique a déjà engouffré un nombre respectable de millions dans les constructions nucléaires. Pour ne prendre en considération que celles-là :

— A Gösgen, à fin 1977, les capitaux engagés (y compris l'acompte pour le combustible nucléaire) s'élevaient à environ 1,6 milliard, sur un total prévu de 1,9 milliard nécessaire pour la construction de la centrale (compte tenu des intérêts, du coût de la charge nucléaire initiale et du renchérissement escompté);

— A Leibstadt (coût de la construction estimé à environ 2,6 milliards), à fin 1976, les investissements se chiffraient déjà à 789 millions;

— A Kaiseraugst (construction devisée à 3 milliards), au milieu de 1977, les capitaux engagés se montaient à 488 millions;

— Enfin à Graben (coût global du projet estimé à 2,5 milliards), l'acquisition du terrain, les études et l'approvisionnement en combustible nucléaire avaient déjà absorbé 130 millions au printemps 1977.

On voit mal, pour l'instant, comment repartir dans une réflexion globale (moratoire) sur laquelle pèseraient de tels investissements déjà consentis. Et pourtant, il faudra le faire !

POINT DE VUE

Notules en vrac

— Depuis le début de l'année, «Cérès», revue de la FAO, ne contient donc plus de publicité commerciale. Fausse impression ? Il me semble que le ton des articles a changé sensiblement : plus mordants, plus accusateurs à l'égard des pays dits développés, de leurs institutions, de leur politique et de leur technologie.

Tout cela ne fait que confirmer un mouvement inexorable : le déclin de l'Occident blanc, chrétien et industrialisé.

Le balancier de l'histoire redescend lentement en direction des Tropiques.

— Je n'arrive toujours pas à comprendre pourquoi les Jurassiens du Nord ne souhaitent pas se séparer de la Confédération et former un nouveau pays... Je dois être très bête et très naïf.

(Si vous vous promenez dans le Jura, emportez « Aspects de la géologie jurassienne », de M. Monbaron, édité par Pro Jura, 2740 Moutier, et vendu 5 francs. Histoire que vous sachiez sur quoi vous posez les pieds).

— Lu dans le journal de l'entreprise Boillat, de Reconvilier : « A notre époque, le chaos est tellement grand que même le coiffeur n'a plus réponse à tout ».

— Vu, au cinéma, « Dersou Ouzala ». Un grand poème. Pourquoi ce film n'a-t-il pas été montré aux enfants de toutes les écoles ?

(Un documentaire : « La forêt, source de vie », distribué par l'Office forestier central suisse, Rosenweg 14, 4500 Soleure. Remarquable. Vraiment remarquable. Mériterait une très large diffusion dans les écoles.)

— Il semble que l'aide publique suisse au tiers-monde soit l'une des plus faibles des pays de l'OCDE, avec 0,2 % du PNB.

Bravo, M. Pierre Graber. N'était-il vraiment pas possible de vous démener un peu plus ? Au moins autant que M. Furgler pour sa police fédérale ? Je sais bien — comme dit M. Celio — que les Suisses se lèvent tôt mais se réveillent tard... Tout de même, c'est pas brillant... C'est même un peu honteux, non ?

— J'aime bien les Suisses allemands, Bichsel, Marti, Meienberg, Frisch et d'autres encore, poètes, ingénieurs ou bistrotiers. Mais je commence vraiment à en avoir ras les pompes de voir la Romandie si souvent « majorisée » par l'outre-Sarine politique. Ne serait-il pas possible de créer un « Parlement romand » siégeant tour à tour à Fribourg, à Neuchâtel, à Sion... Pourquoi nous faut-il toujours aller jouer les courtisans à Berne ? Sommes-nous si peu capables d'indépendance ?

— Je lis au Livre XIII, chap. XVII de « L'Esprit des Lois » : « ... car, sitôt qu'un Etat augmente ce qu'il appelle ses troupes, les autres soudain augmentent les leurs, de façon qu'on ne gagne rien par là que la ruine commune. Chaque monarque tient sur pied toutes les armées qu'il pourrait avoir si ses peuples étaient en danger d'être exterminés; et l'on nomme paix cet état d'effort de tous contre tous (...) ».

Ces lignes datent des années 1730.

Que dirait Montesquieu, aujourd'hui, des négociations SALT ?

— Quel sublime plaisir que de lire « La vie sur une planète mal connue » de Howard E. Evans (Stock) ! Il me semble que depuis Fabre et Maeterlinck, personne n'a parlé des insectes avec tant de passion, d'amitié et de savoir. Lisez — et vous n'écraserez plus jamais une araignée ou même un moustique. Quant aux cafards, quelles merveilles !

(Pourquoi Flammarion a-t-il traduit les « Ausgewählte Vorträge zur Verhaltenforschung und Biologie », de Karl von Frisch, par ce titre tapageusement grossier : « Les insectes maîtres de la terre ? ». Tous les chapitres consacrés aux abeilles sont remarquables. Quels corniauds, ces éditeurs français...)

Gil Stauffer

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

La petite ou la grande porte

Non sans quelque chose comme de la consternation, je lis dans DP 433, que passablement plus de la moitié des Vaudois gagnent moins de 2000 francs par mois (de 9000 à 19 000 francs par an) (en un temps où le plus souvent un deux pièces dépasse 400 francs par mois) — et qu'en ce qui

me concerne, je figure sans doute dans le 10 % des privilégiés (et comme les Suisses, en tant que tels, figurent eux aussi dans le 10 % des privilégiés de ce monde, me voilà donc dans le 1 %)... Si donc il faut accorder quelque crédit aux Saintes Ecritures, il n'y a pas l'ombre d'un doute que je n'entrerai pas dans le Royaume des Cieux, mais serai rejeté dans les ténèbres du dehors, avec l'immense majorité de mes compatriotes — et notamment l'ensemble des pasteurs, professeurs, avo-

cats, magistrats, médecins, ingénieurs de ce pays (je ne dis rien des banquiers et hommes d'affaires !), en même temps, selon toute vraisemblance, que bon nombre de conseillers paroissiaux, membres d'ordres « tertiaires », etc.

A ce propos, un de ces petits faits, pour lesquels Taine avait un goût si prononcé :

Une entreprise vaudoise, où les femmes touchent 7 fr. 90 de l'heure; se voient retenir Fr. 20.— par minute de retard; et reçoivent au début de la

semaine dix jetons, dix « bons » leur permettant de se rendre en des lieux où, dit-on, le Roi va à pied ! Dix jetons — deux par jour, d'éventuels arrêts supplémentaires de leur travail leur étant facturés. C'est ici qu'on ne peut s'empêcher d'envier Jean-Jacques Rousseau, lequel, comme chacun sait, était atteint de rétention d'urine...

A ce propos encore, je lis dans « Tat » que 207 millions d'êtres humains disposent d'un revenu annuel supérieur à 5000 dollars (21 000 francs hier; 11 000 francs aujourd'hui); que 1621 millions disposent de 3000 à 5000 dollars; 214 millions de 2000 à 3000 dollars; 465 millions de 1000 à 2000 dollars; que 77 millions ont moins de 1000 dollars; que 1900 millions enfin en ont moins de 150 dollars... — les millionnaires des pays respectifs n'étant pas compris dans ces chiffres ! Il est vrai que la vie dans le tiers monde, est meil-

leur marché : ne disait-on pas que M. Masmejan avait décidé d'aller s'installer chez les Sahraoui ? Toujours à ce propos :

D'autres, il est vrai, semblent s'accommoder de cet état de choses. Parcourant un journal américain (« The Wall Street Journal » ou « The Chicago Tribune ») mon œil a été attiré par une photo de Bernard Shaw, ornant une pensée de ce grand écrivain : « *Make money...* » — « Faites de l'argent, et la nation entière conspirera pour vous appeler *gentleman* — « ...will conspire to call you a gentleman ».

Conclusion ? Déposez vos économies à *Fidelity Corporate Bond Fund*, qui vous assure un intérêt substantiel et fera fructifier vos avoirs ! Appelez Massachusetts, (617) 726-0650. Conditions avantageuses, discrétion absolue.

J. C.

DANS LES KIOSQUES

En résumé

Quels ont été les événements marquants de l'année 1977 ? Chacun répondra selon son tempérament et ses intérêts. Depuis quelques années, l'ATS (Agence télégraphique suisse) publie une brochure en allemand intitulée « *Jahresübersicht* » (l'année) dans laquelle les principaux événements sont rappelés d'une manière brève. Livrée au début de décembre, cette brochure porte sur la période de l'année précédente; elle commence le jour de l'ouverture de la session d'hiver des Chambres fédérales et se termine la veille de l'ouverture de la session d'hiver de l'année résumée. A l'issue de cette session, les acheteurs reçoivent une analyse des travaux et possèdent donc un tableau complet de l'année.

De A à Z

Les événements sont classés par ordre chronologique. L'accent est mis principalement sur les événements nationaux, puisque quatre récapitu-

lations permettent de retrouver les noms des députés aux Chambres fédérales, la situation politique dans les cantons (membres des Conseils d'Etat, constitution du Grand Conseil, députés aux Chambres fédérales), une liste des personnes citées allant de Abravanel, Philippe, élection à la présidence de la Nouvelle Société Helvétique, le 29 novembre 1976, à Zumstein, Jörg, nomination comme colonel commandant de corps, le 6 juillet 1977 (suit une liste des matières).

Les sortants en tête

Parmi les personnes mentionnées, le conseiller fédéral Ernst Brugger, et le conseiller fédéral Pierre Graber sont les plus cités (9 fois le premier et 13 fois le second). Scores des autres conseillers fédéraux : M. Furgler, 4 citations, M. Ritschard, 3 et M. Hürlimann, 2. MM. Chevallaz et Gnägi ne sont pas cités nommément.

La chronique des événements qui se sont produits à l'étranger est brève et ne contient pas d'index récapitulatif.

— Dans le dernier magazine de la « *Basler Zeitung* », deux pages consacrées à l'écrivain alle-

mand Heinrich Böll qui fêtait son soixantième anniversaire le 21 décembre : une nouvelle de Böll, intitulée « *Amitié* » et des témoignages, courts et amicaux, d'Alfred Andersch à René Wintzen.

BAGATELLES

Saviez-vous que Dieter Bührle a consacré sa thèse de doctorat à la cession de salaire en droit suisse ? Il s'y montre « progressiste »; ses entreprises sont du reste fidèles à ses principes théoriques et n'acceptent pas les cessions de salaires communiquées par des banques de petit crédit.

* * *

Le canton d'Uri n'a jamais eu de conseiller fédéral originaire de ses vallées. Il aura dorénavant un ancien conseiller fédéral, puisque la « bourgeoisie d'honneur » vient d'être accordée à Ernest Brugger et à sa femme.

* * *

M. Hans A. Pestalozzi, de l'Institut Gottlieb Duttweiler à Rüslikon (ZH), ne mâche pas ses mots. S'adressant aux spécialistes du marketing à Munich, il leur avait dit « leur quatre vérités » il y a quelques mois. Participant à une émission de la télévision alémanique consacrée à l'abstentionnisme ouvrier, il a posé la question de la démocratie du dimanche qui s'oppose à l'autoritarisme de toute la semaine dans la vie professionnelle, dans la vie culturelle, dans la vie militaire. Pour Hans A. Pestalozzi, les groupements spontanés (Bürger-Initiativen) sont un retour aux sources de la démocratie.

* * *

Dans une conférence donnée à l'Association des entrepreneurs chrétiens à Bâle, M. Otto Fischer, le « boss » de l'USAM, a critiqué ce qu'il appelle une « pseudo politique sociale » et affirmé : « Le jour viendra peut-être où nous devons introduire des impôts négatifs ». Les partisans des impôts négatifs, déjà introduits dans certaines régions à l'étranger, ont-ils un nouvel allié ?

Deuxième pilier: attendre jusqu'en 1981 au plus tôt

Cinq ans après l'adoption de l'article 34 quater de la Constitution fédérale consacrant le principe des trois piliers de la prévoyance vieillesse, survivants et invalidité, où en est-on en ce qui concerne le fameux deuxième pilier, la prévoyance professionnelle, dont l'ancien conseiller fédéral socialiste Tschudi, optimiste, escomptait la mise sur pied pour 1975 déjà ? Faisons nos comptes ! La loi sur la prévoyance professionnelle (LPP), après « un chemin pénible et sinueux » (sic M. Hürlimann, conseiller fédéral, actuel responsable du département compétent en la matière) a passé le cap du Conseil national le 6 octobre dernier. Les députés n'ont pas suivi le Conseil fédéral dans tous les détails du projet qui leur avait été présenté : environ le tiers des articles s'en est trouvé modifié.

Le texte est actuellement sur la table du Conseil des Etats, ou plutôt de sa commission ad hoc. Celle-ci va probablement passer l'année 1978 à mettre à sa sauce le mets qu'on lui a présenté. Il semble bien qu'il faille s'attendre à l'émergence de sérieuses divergences avec le projet du Conseil national : le laissent deviner à coup sûr certaines options fondamentales connues de la Chambre haute sur le sujet...

On passera donc les deux années suivantes, 1979 et 1980, à débattre devant l'assemblée plénière des Etats et à gommer les divergences entre les deux Chambres; il s'agira aussi, dans le même temps d'établir une ordonnance d'application.

Référendum probable

La LPP pourrait entrer en vigueur en 1981, mais d'ores et déjà certains experts prédisent que les risques de référendum contre la mouture légale finale sont sérieux, pour ne pas dire davantage... d'où une attente supplémentaire !

Pourquoi ces risques de référendum et pourquoi

les prendre en considération dès maintenant ? Il faut revenir ici aux récents débats devant le National. La grande majorité des amendements adoptés à cette occasion n'ont pas une portée pratique importante; il n'en va pas de même du changement apporté au mode de couverture des charges spéciales dues à la génération d'entrée, lesquelles charges devraient être financées par la péréquation des charges sur le plan national selon le système de la répartition des dépenses (soit une augmentation du degré de répartition des dépenses au détriment de la capitalisation). En ce, le National marquait une sympathie pour des thèses fort opposées à celles en vigueur dans les propositions officielles. Et ce seul correctif autorise à croire à la possibilité d'un référendum en 1981. Voyons pourquoi.

Enthousiasme refroidi

On constate déjà aujourd'hui que la dégradation du climat économique a passablement refroidi l'enthousiasme pour la prévoyance professionnelle : on a pris plus nettement conscience de ce qu'elle va coûter, dans le régime de capitalisation prévu, aux employeurs et aux assurés, et aussi, parallèlement de ce qu'elle va rapporter aux assureurs. D'où des controverses naissantes (mais qui créent des vagues importantes dans le petit cercle des initiés) à propos de son financement.

Précisons les enjeux ! Certains employeurs, emmenés par l'ancien conseiller national Brunner, directeur de Landis et Gyr, ne voient pas d'un bon œil la fleur que l'on fait officiellement aux institutions publiques en leur permettant d'être moins chargées financièrement; ils contestent d'autre part — et c'est un des points d'accrochage majeurs — la règle d'or subtilement inventée par les experts pour aligner, théoriquement, les noix de la prévoyance sociale sur le bâton de la loi... Expliquons encore ! Le reproche principal fait à cette fameuse règle d'or est qu'il s'agit en fait d'une condition édictée arbitrairement pour fixer le prix du deuxième pilier dans des limites acceptables. ... Et cette « règle d'or » permettrait

de camoufler un degré de capitalisation trop élevé par un subterfuge étayé habilement par les mathématiques !

La thèse défendue par Brunner et consorts — elle a reçu un début d'approbation au National — est qu'il faudrait diminuer le degré de capitalisation du deuxième pilier (ce que DP demande depuis cinq ans !) sans toutefois tomber dans la pension populaire (élargissement de l'AVS), le deuxième pilier devant faire contrepoids au système de répartition pure de l'AVS traditionnelle.

La proposition Brunner

Dans les faits, l'essentiel de la proposition de M. Brunner consiste à confier le deuxième pilier à une centrale, ce qui permettrait d'atténuer les différences de traitement entre les caisses publiques (pérennité) et les caisses privées (soumises à davantage de risques) et ainsi de diminuer, en abaissant le degré de capitalisation, les frais dus à la génération d'entrée (les assurés les plus âgés) à la charge des plus jeunes.

Alors, pour l'heure, jusqu'à ce qu'un texte soit établi par les Chambres fédérales, de la patience ! Et il en faudra encore beaucoup... sans que l'on puisse être certain qu'elle sera récompensée, en 1981, au plus tôt.

RENDEZ-VOUS AU 6 JANVIER

Pour des raisons techniques que l'on comprendra aisément, nous interrompons notre parution pendant une semaine, celle du 26 décembre au 1er janvier. Nous reprendrons notre rythme hebdomadaire régulier dès DP 435 qui vous parviendra le 6 janvier. Bonnes fêtes donc, et à l'année prochaine !

P.S. Les réabonnements de certaines d'amis continuent à nous parvenir; encore merci de ces témoignages de confiance à l'orée d'une année qui verra certainement DP muer et se développer (on en reparlera !). Inutile de vous rappeler, certainement, que vous avez à disposition un cadeau idéal de dernière minute : un an d'abonnement à « Domaine Public » au tarif spécial dit de l'« abonnement-cadeau » (75 francs pour payer votre dû et offrir DP pour 1978 à la personne de votre choix).